

PAT de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

Date de la dernière actualisation : 24/03/2025



- › Lauréat de l'appel projet national du PNA en : 2025
- › PAT labellisé par le MAA : Labellisation Niveau 1
- › Date de labellisation : 2025

Territoire

Caractéristiques et enjeux du territoire

Bourgogne-Franche-Comté

Saône-et-Loire

LE TERRITOIRE :

La Communauté Urbaine Creusot Montceau est située au sud de la dorsale régionale reliant le Nord Franche Comté au sud Saône-et-Loire. Elle bénéficie d'une excellente accessibilité grâce à ses infrastructures ferroviaires et routières (LGV Paris-Marseille, lignes TER Dijon-Nevers, Montchanin-Paray-le-Monial, route Centre Europe Atlantique, A6 via la route expresse), se positionnant ainsi comme un hub régional. Elle regroupe aujourd'hui 34 communes et compte 90 674 habitants. Le territoire communautaire s'organise autour de deux villes-centres, Le Creusot et Montceau-les-Mines. Aujourd'hui, ces deux villes et leur première couronne concentrent 72 % de la population et les trois quarts des emplois (INSEE, 2015) répartis principalement dans une dizaine de zones économiques qui s'égrènent le long de l'axe Creusot-Montceau.

Après la perte d'emplois des dernières décennies, la Communauté Urbaine a su se réinventer et se positionner comme un pôle régional de développement métropolitain dans la région. Elle représente un pôle économique majeur avec 32 829 emplois, dont 23% dans l'industrie. Des entreprises mondialisées comme Michelin, Framatome et Arcelor- Mittal y sont implantées, contribuant à des filières d'excellence régionale telles que la métallurgie, l'énergie et les transports. Le territoire compte 2 300 établissements actifs employeurs et connaît une hausse constante des créations d'entreprises. Dans les cinq prochaines années, 1 200 emplois directs seront créés dans l'industrie et encore plus d'emplois induits ouvrant des perspectives inédites d'accueil de nouvelles populations. Cependant, la dynamique démographique reste

paradoxalement fragile, notamment dans les centres urbains qui ont connu un phénomène de déprise démographique en lien avec la désindustrialisation. L'image globale du territoire mais aussi l'offre d'habitat, insuffisamment attractive, sont autant de facteurs qui freinent l'installation des actifs. L'attractivité résidentielle est donc un enjeu incontournable et le territoire a des atouts à faire valoir. Il offre tous les avantages des territoires urbains et ruraux, empruntant aux premiers, le niveau élevé d'équipements des grandes aires urbaines, indispensables à l'accueil des emplois des fonctions métropolitaines, et aux seconds une ruralité préservée, riche d'un patrimoine naturel, agricole et paysager.

En effet, malgré une empreinte industrielle très marquée, la dimension rurale du territoire est forte, avec 26 communes de moins de 3 000 habitants. L'occupation des sols, hors zone urbaine (11%), se répartie entre les prairies liées à l'élevage et les cultures (67%), les bois et les forêts (20%), les étangs et les cours d'eau (2%). De par la nature des activités agricoles, orientées principalement vers l'élevage bovin allaitant en extensif, le paysage de bocage est très présent, parsemé de quelques parcelles de céréales. Ce maillage bocager, herbagé et le réseau de plans d'eau et milieux humides constituent des réservoirs de biodiversité importants qui s'inscrivent dans des continuités écologiques d'intérêt national (bocage).

L'approvisionnement en eau du territoire, structuré autour d'un système hydraulique d'une grande complexité, provient principalement des réservoirs artificiels en surface et des captages directs dans les ruisseaux. Il en découle une grande sensibilité à la fois quantitative et qualitative de la ressource en eau, qui doit assurer des besoins multiples (eau potable, réseau d'eau brute industriel, approvisionnement canal du Centre, agriculture...).

L'agriculture fait donc partie de l'identité du territoire, lequel s'inscrit dans le grand ensemble Bourguignon de production de viande charolaise.

D'un point de vue socio-économique, le niveau de vie de la population est relativement peu élevé, avec notamment un taux de pauvreté supérieur à l'échelle départementale et régionale (13,4% contre 12,8% en Saône-et-Loire) et un taux de chômage supérieur aux territoires de comparaison (14% contre 11,2% en Saône-et-Loire). La Communauté Urbaine compte 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville (2 au Creusot, 2 à Montceau-les-Mines et 1 à Torcy) rassemblant 6 500 habitants.

La santé de la population est également une source de préoccupation. Le territoire présente en effet une prévalence de pathologies types diabète, maladie coronaire, insuffisance cardiaque grave, cancers. Le taux de mortalité prématurée avant 65 ans est également supérieur aux territoires de comparaison.

SES ENJEUX :

Un enjeu social et de santé : le PAT doit être une réponse à la précarité alimentaire et favoriser l'accessibilité des ménages à une alimentation saine et de qualité.

- Accessibilité géographique, via des réseaux de distribution assurant une bonne couverture du territoire. Le maillage urbain-rural constitue de ce point de vue un atout du territoire pour rapprocher les ménages et populations fragiles de la production locale
- Accessibilité culturelle, en luttant contre les préjugés, les barrières culturelles et en développant l'éducation à la santé, grâce aux politiques de cohésion sociale et d'inclusion des collectivités (Contrat engagement quartiers 2030, contrat local de santé, restauration collective...)
- Accessibilité économique, en trouvant un positionnement adapté au profil socioéconomique des ménages du territoire et en développant les initiatives d'intermédiation entre populations et producteurs, en s'appuyant sur les AMAP, les structures d'insertion, les acteurs de l'aide alimentaire, les bailleurs sociaux, les communes, favorisant l'accessibilité économique aux produits locaux de qualité

Un enjeu économique : il doit participer à la préservation et à la mise en valeur du secteur agricole. Cela passe notamment par :

- le renouvellement des générations agricoles vieillissantes, en contribuant au maintien, à la transmission, à la diversification et à l'installation des activités, et en organisant l'accès au foncier agricole, dont l'agrandissement des exploitations et le vieillissement des fermes sont des obstacles à l'installation de jeunes maraîchers
- le soutien à la filière agricole et le déploiement d'une économie de proximité par la structuration des filières de l'économie alimentaire locale, en rapprochant les producteurs, transformateurs, distributeurs et les consommateurs (circuits courts et de proximité, approvisionnement local de la restauration collective...). Ce soutien à la filière doit ainsi constituer un appui pour donner davantage de visibilité aux producteurs sur les débouchés, favoriser le développement d'initiatives coordonnées et créer des services et commerces associés

Un enjeu environnemental : il devra également tenir compte des problématiques environnementales identifiées sur le territoire et inscrites dans ses différents documents de planification (PLUI-H, PCAET, PLPDMA...) et notamment :

- la promotion des pratiques agro-écologiques et notamment celles participant de la préservation de la ressource en eau, de la préservation des sols et du stockage du carbone grâce au maintien du réseau bocager. Dans le domaine de l'eau, l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en

eau potable de la Communauté Urbaine, concomitante au PAT, permettra de prendre en compte les différents usages de l'eau, sécuriser et assurer la protection de la ressource, en quantité et en qualité

- la prévention des déchets : en s'appuyant sur le plan local de prévention des déchets, ménagers et assimilés, pour lutter contre le gaspillage alimentaire et les emballages plastiques et de recyclage des déchets organiques

Un enjeu de résilience : le territoire doit profiter du PAT pour renforcer sa résilience sur notamment trois aspects :

- Gagner en autonomie alimentaire : via la diversification de l'offre, le soutien à la profession agricole et le développement des circuits-courts

- Développer l'économie de proximité : en générant, via la chaîne alimentaire, des emplois non délocalisables

- Favoriser la cohésion territoriale : en valorisant et en renforçant les synergies et les mutualisations entre l'urbain et le rural, et en faisant d'une alimentation de qualité, un élément d'attractivité résidentielle pour les nouveaux salariés du territoire

Dans ce contexte, la restauration collective apparaît comme un levier essentiel pour :

- Soutenir la production locale tout au long de l'année, donner de la visibilité aux producteurs sur les débouchés alimentaires locaux

- Favoriser l'accès des publics fragiles à une alimentation locale de qualité, sensibiliser à l'alimentation et la promotion de la santé

- Prévenir le gaspillage alimentaire

- Répondre aux objectifs de la loi EGAlim

- Développer l'attractivité économique du territoire, en s'appuyant notamment sur les grandes entreprises du territoire, fortement impliquées

Chiffres clés du territoire



90 674 habitants

34 communes

122,00 habitants/km²

743,24km² de communes



60,13% de SAU

2,66% de la SAU en bio

376 exploitations

44580 hectares de SAU



14.5% de pauvreté
10,63% de chômage
20440€ de revenu médian



251,73 hectares artificialisés

Gouvernance

Porteurs du projet

- › Communauté Urbaine Creusot Montceau (Intercommunalité)

Nom de l'instance de décision

COFIL

Partenaires de l'instance de décision

Collectivités territoriales, État

- › Sous préfecture, arrondissement d'Autun
- › Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
- › Direction Départementale des Territoires (DDT)
- › Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)
- › Région Bourgogne Franche Comté
- › Conseil Départemental de Saône et Loire
- › Elus, membres de la Communauté Urbaine et des villes membres

Acteurs de la production agricole dont foncier

- › Chambre d'Agriculture

Représentants des consommateurs

- › Conseil de Développement Durable (CDD)

Acteurs de la santé

- › Agence Régionale de Santé (ARS)

Acteurs environnementaux

- › ADEME

Partenaires engagés dans la mise en oeuvre du PAT

Collectivités territoriales, État

- › Elus, membre de la Communauté Urbaine et des Communes membres
- › Direction Départementale des Territoires (DDT)

Acteurs de la production agricole dont foncier

- › Plateforme du Charolais

- › FDSEA
- › Chambre d'Agriculture
- › EARL du Haut Mesvrin
- › Syndicat des Défense et de Promotion de la Viande Bœuf de Charolles
- › BIO Bourgogne-Franche Comté
- › Jeunes Agriculteurs Canton de Couches Montchanin Le Creusot

Acteurs de la restauration collective

- › Catines scolaires des Communes de la CUCM

Acteurs de la restauration commerciale

- › Lidl
- › Marché et drive de Sanvignes
- › Le Poids Gourmand
- › Du vent dans les fleurs
- › SOGERES

Acteurs de la distribution alimentaire

- › Croix Rouge
- › Secours Catholique
- › Banque alimentaire de Saône et Loire

Représentants des consommateurs

- › Conseil de Développement Durable (CDD)
- › UFC Que Choisir

Acteurs de la santé

- › EHPAD départemental du Creusot et de Montcenis
- › Compass Groupe / Médiarest
- › Hôpital de Montceau les Mines

Acteurs du social

- › OPAC 71
- › CAF de Saône et Loire
- › Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)

Acteurs environnementaux

- › Fédération de chasse de Saône et Loire
- › Terre de liens
- › CPIE

Autres

- › MIAM
- › CIGALES la courte échelle
- › Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan
- › Communauté de Communes entre Arroux Loire et Somme

Les objectifs stratégiques du projet

Mettre en place un système alimentaire territorial durable implique de mobiliser les acteurs du territoire. Il s'agit de structurer un ou des réseau(x) d'acteurs pour instituer des habitudes de travail partenarial, partager l'information, faire émerger et accompagner la mise en œuvre des projets. Pour ce faire, des outils et des processus de travail devront être établis et validés afin de permettre l'atteinte des objectifs stratégiques suivants :

1. Soutenir l'économie agricole locale et sa diversification

La production du territoire est essentiellement tournée vers l'élevage bovin et le fourrage, laquelle est pour majorité exportée. Dans un objectif de résilience alimentaire, il paraît pertinent de diversifier la production et de l'orienter vers des débouchés locaux par la diversification des exploitations existantes et l'installation de nouvelles filières agricoles (maraîchage notamment). Il sera nécessaire de comprendre la demande des agriculteurs et les accompagner dans la recherche de débouchés viables. L'acceptation sociale du monde agricole et de la démarche est une nécessité.

2. Accompagner la transition écologique du système agricole et préserver les ressources naturelles.

Le changement climatique génère des aléas sur le territoire (sécheresse, fortes chaleurs), au détriment des producteurs. Cette évolution soulève un certain nombre de problématiques en matière de gestion des ressources du territoire (haies bocagères, eau, foncier). En outre, le manque de diversification des productions locales limite la résilience du territoire et son autonomie alimentaire. La diversification vers des espèces végétales doit être organisée. Par ailleurs, les déchets alimentaires représentent 30% des déchets collectés. La lutte contre le gaspillage alimentaire permet non seulement de réduire le volume de déchets traités, mais aussi potentiellement de réduire les coûts de la restauration collective et de lutte contre la précarité alimentaire, grâce aux dons. Enfin, les espaces naturels font partie du patrimoine paysager du territoire. Ils sont soumis à la pression d'opérateurs photovoltaïque et c'est pourquoi la Communauté Urbaine s'est dotée d'une stratégie visant à encadrer le déploiement du photovoltaïque et ainsi préserver les espaces naturels et agricoles. Ce patrimoine peut également être valorisé et préservé, en limitant l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse et des antibiotiques, conformément au PNDAR (programme national de développement agricole et rural).

3. Faciliter l'accessibilité à une consommation alimentaire de qualité pour tous

Les habitants doivent pouvoir avoir accès à une alimentation de qualité quel que soit leur pouvoir d'achat. Les actions menées contre la précarité alimentaire (structures d'insertion, acteurs de

l'aide alimentaire, cantine à bas prix, actions des associations d'aide alimentaire...) doivent être encouragées et accompagnées. Par exemple, via le développement d'outils et de partenariats favorisant l'accessibilité aux invendus des commerces.

4. Promouvoir les bienfaits d'une consommation alimentaire saine sur la santé

Afin de lutter contre la malnutrition, une sensibilisation doit être menée auprès des habitants. Elle s'adressera notamment aux jeunes, aux personnes âgées et aux ménages précaires. Il s'agit de promouvoir les produits bruts, locaux, de saison, de redonner le goût pour la cuisine et de dépasser les idées préconçues.

5. Accompagner l'approvisionnement local et de qualité de la restauration collective

La restauration collective est un levier important pour soutenir la production locale, offrir une alimentation saine aux enfants, réduire l'impact de l'agriculture sur l'environnement en favorisant une alimentation durable et limiter le gaspillage alimentaire. L'enjeu sera d'identifier finement les initiatives prises au niveau des cantines scolaires, les établissements type EHPAD, hôpitaux et des cantines professionnelles, et mettre en lien tous ces acteurs pour garantir une demande d'approvisionnement continue toute l'année, permettant de donner de la visibilité aux producteurs.

Évaluation

Coopération

Coopération inter-PAT

Oui

Coopération interterritoriale

Oui

PAT membre des réseaux

› Teradi

Moyens financiers et humains

Dispositifs financiers mobilisés

› Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) et ses déclinaisons régionales

› Les aides de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)

Moyens humains

1 ETP

Coopération interterritoriale

Contact

Morgane DELIGIA

0385775057

morgane.deligia@creusot-montceau.org

Développement Territorial Durable (DTD)

Chargée de mission stratégie territoriale et partenariats

Chateau de la Verrerie

71200 Le Creusot

Détail des sources

Limites administratives des communes : DINUM / ANCT / IGN - 2024 - Territoire

Habitants : DINUM / ANCT / IGN - 2024 - Territoire

Communes : DINUM / ANCT / IGN - 2024 - Territoire

Habitants /km² : DINUM / ANCT / IGN - 2024 - Territoire

%SAU : RPG 2023 - Territoire

Exploitations : ANCT - 2020 - Territoire

Exploitations bio : ONB et Agence Bio - 2020 - Territoire

%SAU en bio : RPG 2023 - Territoire

Chiffres OTEX : Agreste - 2022 - Territoire

Emission GES : ANCT - 2023 - Territoire

Artificialisation des sols : ANCT - 2023 - Territoire

Taux de chômage : INSEE - 2019 et France Travail 2024 - Territoire